



Déclaration des élus de la FSU CTA du 12 MARS 2021

Concernant l'ordre du jour

Même si nous nous satisfaisons de la mise en conformité des LDG académiques aux LDG nationales, nous souhaitons rappeler notre opposition aux lignes directrices de gestion dont la mise en œuvre a entériné la suppression des CAPA et de la transparence des opérations de gestion au profit d'une plus grande opacité que nous ne cesserons de dénoncer et de combattre.

Concernant la situation sanitaire, après un an de pandémie.

La rentrée s'est faite dans l'inquiétude. La situation sanitaire s'est dégradée durant le mois de février et la gestion de la crise sanitaire par le ministre de l'Éducation nationale se distingue toujours par son improvisation et son déni de la réalité épidémique à l'école. Loin de protéger les personnels, les élèves et leurs familles, le protocole sanitaire reste insuffisant.

Dans le 2^d degré, pour nos collègues du Pas-de-Calais par exemple, le confinement le week-end est en contradiction avec l'absence de prise en compte de la situation, notamment dans les collèges. Dans le Dunkerquois, l'extension du mode hybride, qui veut mêler enseignement sur site et à distance, présente en outre l'immense inconvénient de maintenir des classes entières, et l'absence de distanciation en classe. Pour la FSU, c'est l'allègement des groupes, comme en lycée, qui devrait être envisagé, car il est plus efficace pédagogiquement et plus sûr.

Si à notre demande la reconduction des moyens AED et contractuels premier degré liés au covid a été actée, reste le problème de l'interruption des vacances pour les personnels concernés : leur précédents contrat s'arrêtaient le 19 février et les nouveaux reprennent au mieux le 8 mars. Quand nous avons condamné la situation, le rectorat nous a répondu ne pas avoir la main et que c'était un choix national.

Dans le premier degré, le ministère maintient la règle de fermeture de classe à 3 élèves en élémentaire et la définition dérogatoire des cas contacts, au moment de l'arrivée du variant anglais plus contagieux, notamment chez les jeunes enfants. L'école est moins protectrice que les autres lieux collectifs.

Alors que les tests salivaires arrivent enfin dans les écoles, leur mise en œuvre se fait sans anticipation et sans préparation. Cela ajoute une surcharge inacceptable de travail pour les directrices et directeurs. Cette crise révèle aussi le manque criant de moyens tant pour la médecine scolaire que la médecine de prévention. Par ailleurs, le ministère se révèle incapable de déployer ces tests de façon scientifique dans une optique de prévention et de surveillance épidémiologique.

La priorité à la vaccination pour les personnels promise par le ministre lui-même n'est toujours pas mise en place. Cette situation est inacceptable. Le ministre n'a pas pris la mesure de la situation réelle du non remplacement dans les écoles, ses conséquences et dérives dans le contexte sanitaire. En effet, lorsqu'un moyen de remplacement n'est pas déployé sur le terrain, soit le brassage entre groupes d'élèves devient inévitable alors que le protocole pose comme principe le non brassage des élèves, soit certains personnels comme des ATSEM ou des AESH sont sollicités pour prendre en charge, seul.es, les élèves alors que cela n'est pas de leur responsabilité. De plus nous déplorons le manque d'informations relatives à la situation des contractuels (dont la mission s'arrêtait le 20 février).

A propos des LDG "carrières" des personnels administratifs.

La FSU souhaite vous interpeller sur la lettre que le SNASUB vous a fait parvenir le 9 février et pour laquelle il n'a eu aucune réponse à ce jour. Dans ce courrier nous vous demandons que soient réexaminées les LDGA promotions des personnels administratifs.

Force est de constater que les procédures sont maintenant lancées auprès des collègues. Il est donc trop tard pour que vous accédiez à notre demande. Cependant, nous attendons, tout de même, votre réponse. Nous souhaitons que nos propositions soient examinées pour la prochaine campagne de promotions.

Il est, en effet, inacceptable que notre académie ait mis en place ce parcours du combattant pour obtenir une promotion surtout pour les collègues de catégorie C. Plusieurs académies, comme l'académie d'Amiens, ont fait le choix, pour cette même catégorie, de s'en tenir à un barème chiffré et bien plus simple, tout en respectant les LDGM.

Concernant l'avancement de grade des personnels Infirmiers et sociaux,

La FSU, dans ses questions diverses, vous a alertée sur le nécessaire report de la date de transmission du dossier des personnels infirmiers.

Nous formulons la même demande pour les personnels sociaux ASSAE et CTSS, qui ont reçu tardivement les informations sur calendrier. Il était même demandé aux ASSAE de monter les dossiers, contrairement aux préconisations de la DGRH : le SNUAS-FP demande que les services gestionnaires prennent en charge les dossiers d'avancement de grade des ASSAE, et le report de la date butoir en attendant l'arbitrage de la DGRH.

Concernant le mouvement.

Dans le premier degré, nous dénonçons les choix de l'administration, notamment la multiplication de postes à profil. La fin du paritarisme augmente le risque d'erreurs dans les affectations et le calcul des barèmes pour des enseignant.es qui sont moins bien informé.es. Le manque de transparence renforce la défiance et est préjudiciable à un dialogue social de qualité. D'autre part, nous nous étonnons de la parution du formulaire de demande de majoration de barèmes, qui constitue l'annexe de la circulaire mouvement avant la parution de celle-ci !

Concernant l'exercice du droit syndical

Nous nous inquiétons de consignes qui auraient été données aux chefs d'établissement d'interdire les réunions syndicales, en invoquant la limite de 6 personnes.

Faut-il réaménager les emplois des temps afin que les salles des professeurs ne soient jamais occupées par plus de 6 personnes lorsqu'il y a des "trous" d'edt ?

L'administration ne peut pas se substituer aux syndicats quant à l'organisation de leurs réunions (ou stages), d'autant qu'elle devrait mettre à leur disposition un local dont elles devraient pouvoir user en toute liberté et bien sûr, dans le respect des gestes barrière et dans la plus grande prudence. Nous demandons donc qu'une consigne soit donnée afin de permettre la poursuite des activités syndicales, dont l'exercice n'est pas remis en cause par le décret du 29 octobre 2020 mis à jour le 5 mars.

Ces activités sont à distinguer des réunions institutionnelles, qui relèvent du fonctionnement de l'EPL et qui sont à l'initiative du chef de service : si la consigne de 6 personnes peut donc s'appliquer, avec proposition de visio pour ne rien imposer et n'exclure personne, nous observons que dans les établissements concernés par l'autoévaluation, cette limite est allègrement franchie, tout comme celle de la co-construction : collègues, usagers et représentants légaux voient leur présence présentée comme indispensable, ce qui pour les personnels signifie obligatoire.

La FSU soutient les demandes de report qui vous parviennent ou vous parviendront concernant l'auto-évaluation.